

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 6 décembre 2016.

RÉSOLUTION

2016-010

ADMINISTRATION

AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis à la Commission le Journal des achats pour des dépenses encourues au cours des mois d'août, octobre et novembre 2016, de même que le Journal des déboursés pour la période du mois de novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission, agissant pour et au nom de la Ville de Percé en vertu de l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, autorise Mme Caroline Dégarie, trésorière, à payer, par le biais d'Accès-D Affaires, les dépenses suivantes :

- 76,32 \$ à la **Société québécoise d'assainissement des eaux** pour le financement des ouvrages d'assainissement des eaux (service de la dette pour les égouts) à imputer aux postes budgétaires 03 21000 000 et 02 92100 840;
- 2 052,14 \$ à **Visa** (compte Affaires Visa Desjardins) pour les frais de déplacement (2 030,14 \$) du maire, du directeur général et de l'agente de protection du patrimoine et chargée de projet pour le développement durable du site patrimonial de Percé, pour septembre et octobre 2016, de même que pour les demandes de consultation électronique au registre foncier faites par Mme Caroline Dégarie, secrétaire-trésorière (22,00 \$) à imputer aux postes budgétaires 02 11000 310, 02 13000 310, 13001 310 et 02 61000 310;
- 454,57 \$ à **Hydro-Québec** pour les équipements municipaux et l'électricité pour l'éclairage de la Côte Surprise à imputer aux postes budgétaires 02 62900 721 et 02 34000 681 ;
- 1 547,26 \$ à **Navigate.com** pour tous les services de communication de l'hôtel de ville et des divers bâtiments de la Ville (Internet, service d'appel d'urgence 911 et téléphonie) à imputer aux postes budgétaires 02 11000 331, 02 13000 331, 02 22000 331, 02 32000 331, 02 41200 331, 02 62200 331, 02 62900 331, 02 70120 331 et 02 70230 331;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission approuve le paiement des dépenses apparaissant au Journal des déboursés (chèques numérotés 27436 à 27457) au montant de 11 133,66 \$.

La secrétaire de la Commission,



Céline Lahaie, notaire